



UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

□□◆□□

OFFICE DU BACCALAUREAT

□□◆□□

LE DIRECTEUR

N°=0105CAD/OB/DOB

Dakar, 25 janvier 2019

**A Mesdames/Messieurs les Chefs  
d'établissements d'enseignement  
secondaire (Publics ou Privés  
reconnus)**

Vous trouverez ci-joints :

- **Le Calendrier 2019 du Baccalauréat et du Concours Général Sénégalais ;**
- **Documents relatifs à l'organisation du Concours Général.**
  - Conditions d'inscription au Concours Général ;
  - avis d'ouverture du Concours général ;
  - Note sur la saisie délocalisée des candidatures au Concours Général avec le fichier Excel ;
  - Les fiches de constat (exemplaires à photocopier si besoin) ;
  - Model de fichiers Excel de saisie des candidatures (listes nominatives)

***NB : Si un candidat choisit plusieurs épreuves, il doit renseigner une fiche de constat pour chaque épreuve mais ses bulletins de notes et son extrait de naissance doivent être agrafés sur une seule fiche de constat.***

Nous vous rappelons que « **l'Histoire** » et la « **Géographie** » sont considérées comme deux disciplines distinctes et que si un candidat choisit « Histoire » et « Géographie » il doit renseigner deux (2) fiches de constat.

Les candidatures à « **Citoyenneté et Droit de l'Homme** » peuvent être proposées par le professeur de « Français », ou celui « d'Histoire et Géographie » ou celui de « Philosophie ».

**Les dossiers de candidatures et la clé (USB) de saisie doivent nous parvenir à l'Office du Baccalauréat au plus tard le vendredi 15 mars 2019.**

**Horaire de réception : du Lundi au Vendredi : de 8H à 12H**

**Sossé NDIAYE**

**Ampliations :**

- Inspections d'Académie
- Doyen IGEF
- DEMSG





UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR  
OFFICE DU BACCALAUREAT  
B.P. 5005 - Dakar-Fann - Sénégal  
Tél. : 33824 95 92 / 33824 65 81

## CALENDRIER SESSION 2019 DU CONCOURS GENERAL ET DU BACCALAUREAT

EPREUVES	DATE
<b>I / Concours Général</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Epreuves écrites</li></ul>	A partir du Lundi 06 Mai
<b>II / Baccalauréat</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Epreuves d'Education Physique et Sportive</li><li>• Session de Remplacement EPS (organisée par le jury)</li><li>• Epreuves facultatives</li></ul>	Lundi 20 Mai Initiative du jury
Dessin – Couture - Musique Langues vivantes et classiques	Mercredi 22 Mai Samedi 25 Mai
• Epreuves de Philosophie Séries S et L	Mercredi 29 mai
• Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Technique Séries T, G, STEG et F6	A partir du Mardi 11 Juin
• Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire Général Séries S et L (épreuves autres que la Philosophie)	A partir du Lundi 01 juillet
• Session de Remplacement du Baccalauréat (sauf pour les séries T, S3, S4, S5 et F6 qui ne sont pas organisées)	A partir du Lundi 07 Octobre



Le Directeur de l'Office du Baccalauréat

*Mcay*  
Sossé NDIAÏYE



Dakar, 25 janvier 2019

## CONDITIONS D'INSCRIPTION AU CONCOURS GENERAL SENEGALAIS

En application de l'arrêté ministériel (MEN) n° 003735 du 20 février 2018, relatif à l'organisation du Concours général sénégalais, les Chefs d'établissement sont invités à faire établir les listes nominatives de leurs candidats par niveau et par discipline selon les modèles ci-joints. Les listes nominatives des candidats doivent être saisies sous Excel. Les dossiers ainsi que la Clé USB contenant les données saisies doivent parvenir à l'Office du Baccalauréat au plus tard le 15 mars 2019.

Pour être candidat à une épreuve du concours général, l'élève de la classe de Première doit :

- être né en 1999 ou après et n'avoir jamais redoublé ni en Seconde ni en Première ;
- avoir eu en Seconde une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 12/20 ;
- avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 au premier semestre de la classe de Première (en cours) ;
- avoir, pour le premier semestre de l'année en cours, une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 14/20 dans la discipline visée ;
- être proposé par le professeur de la discipline.

Pour être candidat à une épreuve du concours général, l'élève de la classe de Terminale doit :

- être né en 1998 ou après et n'avoir jamais redoublé dans le cycle secondaire ;
- avoir eu aussi bien en Seconde qu'en Première une moyenne générale annuelle supérieure ou égale à 12/20 ;
- avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 au premier semestre de la classe de Terminale (en cours) ;
- avoir, pour le premier semestre de l'année en cours, une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 14/20 dans la discipline visée ;
- être proposé par le professeur de la discipline.

Chaque dossier de candidature doit obligatoirement comporter :

- Les bulletins semestriels depuis la classe de seconde jusqu'au bulletin du 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire en cours ;
- L'extrait de naissance (conforme à la pièce d'état civil fournie lors de l'examen du CFEE) ;
- La fiche de proposition du candidat par son professeur : il s'agira de fournir tous les éléments permettant d'apprécier la valeur du candidat, en particulier sa moyenne et celle de sa classe dans la discipline.

Il est fortement recommandé de ne présenter que les candidats ayant un réel potentiel pour réussir les épreuves du Concours général.

La commission de validation des candidatures mise en place à l'Office du Baccalauréat a pour mission d'étudier tous les dossiers de candidature en tenant compte entre autres, de la moyenne dans la discipline et du nombre de candidats présentés dans la discipline par l'établissement.

En cas de présentation par un établissement de nombres pléthoriques de candidats dans une discipline (plus de dix), la commission peut rejeter certaines candidatures nonobstant les moyennes obtenues.

Les établissements seront avisés des rejets après les travaux de la commission.

***Les dossiers incomplets ou non conformes seront classés sans suite.***

Sossé NDIAYE

*Sossé Ndiaye*





UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR

□□◆□□

OFFICE DU BACCALAUREAT

□□◆□□

LE DIRECTEUR

N° 0107 UCAD/OB/DOB

Dakar, 25 janvier 2019

## AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

Conformément à l'arrêté ministériel (MEN) n° 003735 du 20 février 2018, relatif à, l'organisation du Concours général Sénégalais.

**1** –l'enregistrement des candidatures au Concours général sénégalais est ouvert sur l'étendue du territoire national pour la session 2019. Le Concours aura lieu à partir du **06 Mai 2019**, pour les épreuves écrites et le lundi 29 et le Mardi 30 Avril 2019 au stade Iba Mar DIOP de Dakar (**Centre unique**) pour les épreuves d'Education Physique et Sportive.

Les inscriptions aux épreuves écrites seront reçues à partir du **1<sup>er</sup> février 2019** et seront impérativement closes le **15 Mars 2019**, à l'Office du Baccalauréat.

Pour l'Education Physique, les candidatures seront déposées auprès des Inspections d'Académie du **21 Janvier 2019 au 29 Mars 2019**.

**2** - Le Concours Général est organisé pour les élèves des classes de Premières et les élèves des classes de Terminales des établissements d'enseignement secondaire publics ou privés autorisés.

La limite d'âge des élèves des classes de Premières et des classes Terminales est fixée respectivement à **20 ans et 21 ans**.

**3** - Le Concours Général Sénégalais porte sur les disciplines suivantes :

### CLASSES DE PREMIERE

- Composition française (épreuve unique) : Toutes séries
- Version Latine (épreuve unique) : Toutes séries
- Version Grecque (épreuve unique) : Toutes séries
- Histoire (épreuve unique) : Toutes séries
- Géographie (épreuve unique) : Toutes séries
- Mathématiques (épreuve unique) : Toutes séries
- Sciences de la Vie et de la Terre : S2, S2A, S4, S5 ;
- Sciences Physiques : S1, S1A, S3
- Langues et Civilisations Etrangères (Anglais, Allemand, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Russe) : Toutes séries ;

- Citoyenneté et Droits de l'Homme : Toutes séries ;
- Education Physique et Sportive : Toutes séries

### CLASSES TERMINALES

- Dissertation Philosophique (épreuve unique) : Toutes séries
- Mathématiques (épreuve unique) : Toutes séries
- Sciences de la Vie et de la Terre : Séries S2, S2A, S4 et S5
- Sciences Physiques : S1, S1A, S3
- Histoire (épreuve unique) : Toutes séries
- Géographie (épreuve unique) : Toutes séries
- Sciences économiques (épreuve unique) : Séries L2 et G
- Construction Mécanique (épreuve unique) : Séries T1 et S3
- Electrotechnique et Electronique : Série T2
- Analyse de fabrication mécanique et d'outillage : Séries T1 et S3 réunies
- Techniques Comptables : Série G
- Etudes islamiques : Série LAR
- Citoyenneté et Droits de l'Homme (épreuve unique) : Toutes séries
- Education physique et sportive : Toutes séries
- Composition française (épreuve unique) : Toutes séries

Sossé NDIAYE

*Ndiaye*





UNIVERSITÉ CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR



OFFICE DU BACCALAUREAT



LE DIRECTEUR

N°=0108

UCAD/OB/DOB

Dakar, 25 janvier 2019

### Note aux Chefs d'Établissement

#### **Objet : Saisie délocalisée des candidatures au Concours général 2019**

Les établissements doivent saisir dans une clé USB obligatoirement, sur Excel, les données des candidatures par discipline conformément aux modèles des listes nominatives en pièces jointes (classe de Première et classe de Terminale) et par ordre de mérite.

Pour chaque discipline, veuillez saisir une liste nominative annexée aux dossiers.

La colonne « classe en ... » qui figure sur les listes sert à détecter les redoublants du cycle. Avant de saisir les rubriques de la colonne, il faut vous assurer que le **candidat n'a pas redoublé** dans le cycle.

**Les dossiers et la clé doivent nous parvenir au plus tard le 15 Mars 2019.**

Sossé NDIAYE

*Uli ay.*



**FICHE DE CONSTAT POUR CANDIDAT AU  
CONCOURS GENERAL SESSION 2019**

Discipline : .....  
Classe : ..... Série : .....  
Prénom : .....  
Nom : .....  
Date et lieu de naissance : .....  
Etablissement : .....  
Téléphone du candidat : .....

**Constat du professeur**

Moyenne de l'élève dans la discipline : .....

Moyenne de la classe dans la discipline : .....

Éléments fondamentaux permettant d'apprécier la valeur du candidat :

.....  
.....  
.....  
.....

Date : .....

Prénom, nom et signature du professeur : .....

- L'élève est-il candidat dans d'autres disciplines ? .....
- Lesquelles ? .....
- Pour citoyenneté, discipline du professeur : .....

**NB** : Le professeur doit choisir

le candidat conformément aux critères fixés par l'Office du Baccalauréat.

- Un cursus scolaire parfait depuis la classe de seconde et surtout non **Redoublement** de classe du second cycle ;
- La limite d'âge est fixée à 20 ans pour la classe de 1<sup>ère</sup> et 21 ans pour la terminale ;
- Obtenir une moyenne au moins égale à 14/20 dans la matière considérée ;
- Les candidats ayant une moyenne comprise entre 13 et 14/20 sont recevables et les dossiers étudiés par la commission de validation à l'Office du Baccalauréat.

Signature du Chef d'établissement



